

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 7 octobre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 9, no 29, lundi 14 septembre 2009

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des  
expressions culturelles sont en cours !**

### NOTE DE LA RÉDACTION

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette édition du Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles. Veuillez noter que le Bulletin est maintenant publié toutes les deux semaines. Bonne lecture!

### DANS CE NUMÉRO :

#### Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

#### Communiqués, discours, déclarations

- La course au prix littéraire Commonwealth Writers' Prize 2010 est officiellement ouverte
- Commission européenne : l'appel à propositions concernant le soutien aux actions culturelles se poursuit jusqu'au 1er octobre

#### Publications récentes

- Un dialogue interculturel par les arts et la culture? Document de travail en vue du Sommet mondial des arts et de la culture qui se tiendra à Johannesburg du 22 au 25 septembre
- The Potential for Cultural Exchanges between the European Union and Third Countries: The Case of China
- Parution de l'édition d'août du bulletin CAPSULESMONDE
- Rapport de recherches sur la mise en place d'un Fonds africain pour les arts

#### Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Quelle évaluation dans les politiques culturelles ? Un colloque qui souhaite répondre aux nouveaux enjeux des politiques culturelles du XXI<sup>e</sup> siècle
- Début de la deuxième édition du Programme de résidences artistiques au Mexique pour des créateurs de l'Amérique ibérique et d'Haïti
- L'UNESCO soutient le Forum des producteurs indépendants d'Afrique de l'Est

#### Autres actualités d'intérêt

- France: mission sur le développement de l'offre culturelle en ligne et sur la rémunération des créateurs et des entreprises des industries culturelles pour la diffusion de leurs œuvres sur Internet


## Suivi de la Convention

### Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu quatre rencontres au cours des deux dernières années. La troisième session ordinaire du Comité intergouvernemental se tiendra au Siège de l'UNESCO à Paris du 7 au 11 décembre 2009.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 100 Parties (99 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### La course au prix littéraire Commonwealth Writers' Prize 2010 est officiellement ouverte

Il est maintenant possible de s'inscrire à l'édition 2010 du Commonwealth Writers' Prize, récompense mondiale décernée aux auteurs d'œuvres de fiction. « Les deux catégories, celle du Meilleur livre, d'une valeur de 10 000 £ remis au grand gagnant, et celle du Meilleur premier livre, d'une valeur de 5 000 £ remis au grand gagnant, sont ouvertes à tous les écrivains publiés, en provenance des 53 pays du Commonwealth. », précise la Commonwealth Foundation dans son site Web.

« Le Prix, qui en est à sa 24<sup>e</sup> année d'existence, célèbre le fleuron des œuvres de fiction publiées dans les quatre régions du Commonwealth : l'Afrique, le Canada et les Caraïbes, l'Asie du Sud et l'Europe, ainsi que l'Asie du Sud-est et le Pacifique. L'an dernier, plus de 350 inscriptions ont été reçues et les gagnants régionaux étaient issus de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria, du Pakistan, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni.

Avec un jury constitué de douze juges de différents pays [...], ce concours adopte une méthode de sélection totalement différente de celle des autres grands prix littéraires. Le mode de sélection se divise en deux étapes, où les groupes de chacune des quatre régions choisissent deux gagnants dans les catégories Meilleur livre et Meilleur premier livre. Ces huit gagnants régionaux reçoivent 1 000 £ et sont invités à participer à la grande finale qui se tient dans un des pays du Commonwealth au mois de mai suivant, et où les deux grands gagnants sont choisis par un groupe pan-Commonwealth. »

Source :

### **Commission européenne : l'appel à propositions concernant le soutien aux actions culturelles se poursuit jusqu'au 1er octobre**

La Commission européenne nous rappelle que la date limite pour soumettre des propositions concernant les projets annuels de coopération et les mesures de coopération est le 1er octobre. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre du soutien aux actions culturelles (volet 1). Pour en savoir davantage sur cet appel et pour avoir accès à la documentation s'y référant, veuillez consulter le site de la Commission européenne.

Source :

- [Commission européenne](#)

### **Publications récentes**

#### **Un dialogue interculturel par les arts et la culture? Document de travail en vue du Sommet mondial des arts et de la culture qui se tiendra à Johannesburg du 22 au 25 septembre**

La Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles (FICAAC) annonce la publication du document de travail *Un dialogue interculturel par les arts et la culture?* en vue de la tenue du 4e Sommet mondial des arts et de la culture qui se tiendra à Johannesburg du 22 au 25 septembre. Grâce au soutien du National Arts Council of South Africa, la FICAAC a confié la préparation de ce rapport à Andreas Wiesand et Danielle Cliche de l'Institut ERICarts.

« Dans le cadre de cette étude, résumant les auteurs, on proposait aux participants une définition de dialogue interculturel (DIC) qu'on les invitait à commenter. On leur demandait ensuite d'illustrer, à l'aide d'exemples, des politiques, des pratiques et des programmes en matière de DIC qu'ils jugeaient pertinents dans le contexte artistique de leur pays. En outre, on leur demandait de réfléchir sur les principaux enjeux ainsi que sur l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion actuelles et futures des activités de DIC par les gouvernements et les établissements du secteur des arts.

On termine ce rapport sur la conclusion suivante : règle générale, les participants réclament que priorité soit accordée aux activités interculturelles impliquant les arts à l'échelle locale d'abord et avant tout. Cela ne signifie pas pour autant que les stratégies nationales et internationales doivent être écartées. En effet, elles procurent un cadre essentiel et d'importantes sources de financement rendant possible l'émergence de programmes et de projets. Les participants à l'étude exhortent toutes les parties prenantes à collaborer, qu'elles soient issues de différents échelons du gouvernement ou du secteur non gouvernemental ou privé, afin de favoriser le dialogue interculturel qui se rapproche davantage des lieux où les gens vivent et travaillent.

Voici certaines questions sur lesquelles pourront se pencher les participants au 4e Sommet mondial des arts et de la culture :

- l'ouverture d'un débat fondamental sur les concepts de DIC fondé sur des expériences de projet;
- comment concilier le rôle des artistes avec leur fonction potentielle de médiateur interculturel?
- comment véhiculer l'esprit d'une participation fondée sur la communauté orienté vers le dialogue par les arts lors de l'élaboration de réformes structurelles et des programmes artistiques des plus grandes institutions du secteur des arts et de la culture ».

La version complète de ce document de travail est disponible dans le site de la [FICAAC](#). Un rapport final sera publié après la tenue du Sommet.

Source :

- [Site de la FICAAC](#)

Haut de la page 

## **The Potential for Cultural Exchanges between the European Union and Third Countries: The Case of China**

La Commission européenne annonce que l'étude *The Potential for Cultural Exchanges between the European Union and Third Countries: The Case of China* est maintenant en ligne. L'étude fournit un aperçu du secteur culturel en Chine ainsi que la description de l'état actuel des échanges culturels entre, d'une part, l'UE et ses États Membres et, d'autre part, la Chine. L'étude conclut en apportant quelques suggestions à l'intention des décideurs sur les façons de renforcer les échanges. La Chine est considérée comme un cas type pour la politique culturelle de l'Union européenne à l'endroit des pays en développement. Le document de 120 pages est disponible en anglais dans le [site de la Commission](#).

Source :

- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

## **Parution de l'édition d'août du bulletin CAPSULESMONDE**

Le plus récent numéro du bulletin *CAPSULESMONDE* identifie certains textes d'intérêt concernant les enjeux liés à la culture et la mondialisation. En voici les titres :

- International - Impact de la crise sur les arts
- International - Le cinéma : une industrie effervescente en mutation
- Australie - Des référents culturels qui portent à confusion
- Chine - Échanges culturels internationaux et identité nationale

*CAPSULESMONDE* est disponible dans le site du Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation ([LEPPM](#)).

Source :

- [LEPPM](#)

Haut de la page 

## **Rapport de recherches sur la mise en place d'un Fonds africain pour les arts**

Le bulletin d'information de l'ARterial Network indique que cet organisme a commandité une recherche sur la viabilité, la structure et les modes opérationnels de mise en place d'un Fonds pour les arts destiné au continent africain. Le rapport final de recherches, intitulé *Vers un Fonds Africain sur les Arts et la Culture : la nécessité de créer un fonds facile d'accès, indépendant et efficace pour promouvoir la créativité africaine et sa distribution aux niveaux régional et international* a été rendu possible grâce à deux partenaires financiers de l'ARterial Network, la Fondation Doen et la Fondation Stromme. Le rapport est accessible dans le [site de l'ARterial Network](#).

L'ARterial Network se décrit comme « un réseau informel dynamique formé d'individus, d'organisations, de donateurs, d'entreprises et d'institutions œuvrant dans le secteur culturel africain. L'ARterial Network a été créé pour soutenir l'activité et la croissance de la société civile dans le secteur des arts et de la culture africains et pour renforcer la pérennité des industries créatives en Afrique ».

Source :

- [ARterial Network](#)

## Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

### Quelle évaluation dans les politiques culturelles ? Un colloque qui souhaite répondre aux nouveaux enjeux des politiques culturelles du XXI<sup>e</sup> siècle

L'Observatoire des politiques culturelles rappelle la tenue, le 24 septembre prochain, d'un colloque qui se tiendra à Annecy (France) sur le thème *Quelle évaluation dans les politiques culturelles ?* Ce colloque est organisé par la Communauté d'agglomération d'Annecy, le Conseil général de Haute-Savoie, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes, l'Office départemental d'action culturelle et l'Observatoire des politiques culturelles.

« Depuis le début des années 1990, l'évaluation s'est progressivement imposée à tous les champs de l'intervention publique sous la pression conjuguée de l'affaiblissement des ressources financières et d'un intérêt nouveau pour les conséquences et effets des politiques publiques. Cette exigence d'évaluation accompagne aussi bien la modernisation de l'État (LOLF), la réforme des modes de gestion et de gouvernance de l'action publique territoriale, que la mise en place des politiques européennes. Désormais les politiques structurelles européennes, les politiques interministérielles, mais aussi les politiques partenariales développées dans le cadre de la décentralisation posent, dès leurs fondements, la question de la mesure de l'impact des décisions, de leur cohérence, de leur efficacité et de leur efficience.

Le colloque d'Annecy propose d'aborder ces différentes thématiques, à partir de témoignages et d'analyse, afin de dégager des pistes pour répondre aux nouveaux enjeux des politiques culturelles du XXI<sup>e</sup> siècle », précise l'Observatoire.

Source :

- [Site de l'Observatoire des politiques culturelles](#)

### Début de la deuxième édition du Programme de résidences artistiques au Mexique pour des créateurs de l'Amérique ibérique et d'Haïti

Le Conseil national mexicain pour la culture et les arts, CONACULTA, annonce que durant 16 semaines, 40 artistes en provenance de 19 pays de l'Amérique latine effectueront une résidence artistique au Mexique. Ce programme de résidence vise à développer les échanges culturels et multidisciplinaires en favorisant la création de réseaux artistiques au sein de la communauté latino-américaine. Il a également pour but de rassembler des artistes de différents pays et d'expressions diverses dans un même espace de création.

« Cet espace de rencontre est le seul en son genre sur notre continent, étant donné qu'il rassemble dans un seul endroit des expressions et des contextes culturels différents. La résidence artistique culminera avec la Deuxième exposition d'art latino-américain, où les créateurs présenteront au public leurs projets réalisés au Mexique. On obtiendra ainsi un vaste panorama de l'art contemporain qui se développe en Amérique latine et on pourra constituer un registre tangible du séjour des 40 artistes qui y auront participé », de préciser CONACULTA.

Par ce programme, le Fonds national pour la culture et les arts (FONCA) contribue au renforcement des liens artistiques, culturels et sociaux entre les pays membres de la Communauté latino-américaine, à travers l'art et poursuit son travail de soutien au développement de projets artistiques nationaux et internationaux. Pour en savoir davantage sur cette résidence artistique, nous vous invitons à visiter le site Web de [CONACULTA](#).

- Source :

[Site de CONACULTA](#)

## **L'UNESCO soutient le Forum des producteurs indépendants d'Afrique de l'Est**

Le premier Forum des producteurs indépendants d'Afrique de l'Est s'est tenu à la mi-août à Nairobi (Kenya). Il réunissait des participants de huit pays – Burundi, Éthiopie, Kenya, Tanzanie, Rwanda, Somalie, Soudan et Ouganda – pour étudier la mise en place d'une Organisation des producteurs indépendants d'Afrique de l'Est et faire des recommandations.

Le site de l'UNESCO indique qu'au cours de débats et d'exposés, les participants devaient aborder les thèmes suivants qui reflètent la philosophie, la mission et les objectifs du Forum :

- Implications théoriques et politiques, modalités, résultats escomptés et méthodes de travail pour la mise en place d'une Organisation des producteurs indépendants d'Afrique de l'Est et d'une Convention sur la collaboration cinématographique
- Problèmes historiques de la production indépendante en Afrique
- Rôle des gouvernements dans le développement du secteur audiovisuel et évaluation des instruments régionaux requis
- Vers une vision et une voix communes : comment faciliter l'unité des producteurs indépendants en Afrique de l'Est
- Rôle des diffuseurs dans le développement du secteur audiovisuel en Afrique de l'Est, en particulier des radiotélévisions publiques nationales.

« Le Forum, soutenu par l'UNESCO dans le cadre de sa plate-forme audiovisuelle, était organisé sur trois jours à l'occasion du festival Lola Kenya Screen 2009 », précise-t-on dans le site de l'UNESCO.

« Lola Kenya Screen est une manifestation audiovisuelle internationale qui se propose de mettre les outils de production entre les mains des enfants et des jeunes afin de faire progresser l'alphabétisation, l'égalité entre les sexes, l'expression personnelle et la démocratie. Lola Kenya Screen est composé d'un atelier de production, d'une exposition de films et d'une plate-forme audiovisuelle pour la commercialisation, la promotion et la distribution des films. »

La plate-forme audiovisuelle de l'UNESCO est un projet lancé par cette organisation en 2004, en partenariat avec le gouvernement espagnol. Elle a pour objectif de soutenir l'échange international de contenu audiovisuel dans le domaine du développement et de promouvoir la production audiovisuelle comme instrument de l'expression culturelle. La plate-forme facilite également les échanges entre professionnels de l'audiovisuel : directeurs, producteurs, organisateurs de festivals de films, producteurs indépendants, diffuseurs.

**Source :**

[UNESCO](#)

## **Autres actualités d'intérêt**

### **France: mission sur le développement de l'offre culturelle en ligne et sur la rémunération des créateurs et des entreprises des industries culturelles pour la diffusion de leurs œuvres sur Internet**

Le ministre de la Culture et de la Communication de France, Frédéric Mitterrand, a chargé récemment Patrick Zelnik, Président d'Impala et Président-directeur général de Naïve, de conduire une mission sur le développement de l'offre culturelle en ligne et sur la rémunération des créateurs et des entreprises des industries culturelles pour la diffusion de leurs œuvres sur Internet. Jacques Toubon, ancien ministre de la Culture et de la Communication et président du Conseil d'orientation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, ainsi que Guillaume Cerutti, Président de Sotheby's France, seront les deux autres membres de cette mission.

« Cette initiative s'inscrit dans le droit fil des accords de l'Élysée du 23 novembre 2007, qui ont déjà donné lieu à la loi dite « Création et Internet » du 12 juin 2009 et au projet de loi sur la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur Internet, dont le vote est prévu au Parlement dans le courant du mois de septembre », indique le communiqué de presse.

« Pour Frédéric Mitterrand, la lutte contre le piratage des œuvres organisée par ces textes constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, pour faire d'Internet un vecteur privilégié de la diffusion de contenus culturels. L'objectif de la mission est donc de permettre aux consommateurs, aussi bien qu'aux acteurs de la création, de tirer tous les bénéfices de ce nouveau cadre juridique, grâce au développement d'une offre légale attractive et de nouvelles sources de rémunération et de financement pour les artistes et les entreprises qui les soutiennent.

Après la consultation des différentes parties prenantes, la mission remettra au ministre, avant le 15 novembre, des propositions de mesures concrètes et rapides qui seront ensuite présentées au Président de la République et au Premier ministre et dont la mise en œuvre pourrait être engagée avant la fin de l'année. »

**Source :**

- [Communiqué du ministère de la Culture et de la Communication de France](#)

Haut de la page 